Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0115-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

BE_2026_0115

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 4 novembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 23 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Attribution de fonds de concours

Exposé des motifs

La politique d'attribution des fonds de concours a été revue lors du conseil communautaire du 28 juin 2022 et a été recentrée sur quelques politiques stratégiques de l'agglomération.

Pour rappel, le fonds de concours a pour objet le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, son montant ne doit pas excéder la part HT assumée en propre par le maître d'ouvrage (art L.5216-5 VI du CGCT). La participation minimale du maître d'ouvrage doit être de 20 % de l'ensemble des financements publics, fonds de concours inclus (art L.1111-10 du CGCT).

Les fonds de concours sont gérés en APCP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiements). L'Autorisation de Programme votée est de 5 000 000€ sur la période 2022-2026 ; cette enveloppe est répartie avec un montant maximum par commune.

1/ Les demandes de fonds de concours déposées par les communes **en lien avec les priorités et les politiques communautaires** sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0115-DE

Commune	Travaux	Montant
MANTALLOT	Changement des menuiseries des 4 logements locatifs - Impasse des Camélias	9 587,83 €
PLUFUR	Habitat partagé – construction de logements locatifs sociaux	13 288€
TOTAL		**22 875,83 €**

2/ Les demandes de fonds de concours déposées par les communes **relatives au patrimoine communal** sont les suivantes :

La commune de Perros-guirec a demandé l'annulation du fonds de concours concernant le désenvasement du port (délibération bureau exécutif 03/09/2024) et a déposé un nouveau dossier.

La commune de Trédarzec a demandé l'annulation du fonds de concours concernant l'éclairage du parking de la mairie (délibération bureau exécutif 09/12/2025) et a déposé deux nouveaux dossiers.

Commune	Travaux	Montant demandé
LANVELLEC	Aménagement d'un espace de jeux au city et installation d'une structure de jeux à l'école	15 360 €
LOGUIVY-PLOUGRAS	Aménagement du carrefour de la vieille côte et de la RD11	28 353,62 €
LOUANNEC	Rénovation des bâtiments du stade	45 000 €
PERROS-GUIREC	Désenvasement du port de Ploumanac'h – travaux de dragage	- 50 000 € (annulation du fonds de concours)
PERROS-GUIREC	Désenvasement du port de Ploumanac'h par modification du seuil du port	50 000 €
PLOUARET	Rénovation électrique et mise en lumière de l'église Notre-Dame	20 034,58 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0115-DE

PLOUNERIN	Réfection de la toiture d'une partie de l'école	19 218,86 €
TONQUEDEC	Programme de voirie 2026	31 918 €
TONQUEDEC	Changement de la porte d'entrée de la mairie	2 958,79 €
TREDARZEC	Eclairage parking de la mairie	- 3 965 € (annulation du fonds de concours)
TREDARZEC	Remplacement des gouttières de l'église	3 845 €
TREDARZEC	Réfection du parking stade/cimetière communal	15 460 €
TREDARZEC	Réfection des trottoirs rue de Bergat	7 445,72 €
TOTAL		**185 629,57 €**

Tous les dossiers de demande de fonds de concours présentés sont éligibles et respectent le règlement présenté dans la délibération du conseil communautaire du 28 juin 2022.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-5 VI et L. 1111-10 ;

VU La délibération n° CC_2022_0131 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 28 juin 2022, portant sur la politique des fonds de concours 2022-2026 ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0115-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER L'attribution des fonds de concours suivants selon la répartition ci-dessous :

Commune	Fonds de concours attribué en lien avec les priorités et les politiques communautaires	Fonds de concours patrimoine communal	Fonds de concours politique de la ville
LANVELLEC		15 360 €	
LOGUIVY-PLOUGRAS		28 353,62 €	
LOUANNEC		45 000 €	
MANTALLOT	9 587,83 €		
PERROS-GUIREC		- 50 000 € + 50 000 €	
PLOUARET		20 034,58 €	
PLOUNERIN		19 218,86 €	
PLUFUR	13 288 €		
TONQUEDEC		31 918 € 2 958,79 €	
TREDARZEC		- 3 965 € + 3 845 € + 15 460 € + 7 445,72 €	
TOTAL	22 875,83 €	185 629,57 €	

PRECISER L'attribution des fonds de concours par priorité et politique communautaire depuis la délibération du 28/06/2022 :

	Montant	pourcentage/total
Accessibilité et sécurisation des arrêts de bus	142 739,27 €	3,44%
Circulations douces	496 679,97 €	11,98 %
Installation ou maintien du commerce et de l'artisanat	94 875 €	2,29%
Rénovation thermique des bâtiments publics existants	1 229 653,48 €	29,67 %

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0115-DE

Aide à la rénovation thermique des logements sociaux existants	38 779,34 € (APCP PLH)	0,94 %
Aide pour la construction de logements locatifs sociaux	13 288 €	0,32 %
Aide au foncier viabilisé pour le locatif social		
Restructuration de l'habitat en centre ville et centre bourg	APCP PLH	
Patrimoine communal (voirie, aménagements urbains, création ou rénovation de bâtiments communaux)	1 809 047,89 €	43,64 %
Politique de la ville	320 149 €	7,72 %
TOTAL	4 145 211,95 €	100 %

PRECISER Que les fonds de concours seront versés en une seule fois sur présentation d'un état de dépenses relatives à l'opération signé par le Maire et visé par le chef du service comptable du SGC de Lannion.

PRECISER Que le montant du fonds de concours est un montant maximum, et pourra être diminué en fonction du montant réel des travaux réalisés.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 13 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 13 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.